Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_8-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27
Vote		
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation		
10 février 2026		
N° de la délibération		
2026-8		

L'an 2026, le 16 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 février 2026.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, QUILTU Catherine, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine.

et MM :, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (4) : YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe, ROGARD Carole à TROADEC Christian, CADIOU Alain à COUTELLER Serge

Absents (2) : CLAUDE Mickael, AUFFRET Ludovic

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : RICHARD Fabienne

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 20 février 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

SEM pôle funéraire – Modification du règlement intérieur du crématorium et du site cinéraire

Rapporteur : D. COTTEN

Annexes : Règlement crématorium de CARHAIX
Règlement site cinéraire CARHAIX

Dans le cadre de l'exploitation du crématorium confiée au Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne, un règlement intérieur actualisé doit être adopté.

Le Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne assurant également la gestion du colombarium et des espaces cinéraires, un règlement spécifique à ces équipements doit également être approuvé.

Le Conseil d'Administration du Pôle Funéraire Public du Centre Bretagne, réuni le 10 décembre 2025, a examiné et validé les deux projets de règlements.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_8-DE

Conformément au contrat d'affermage, il appartient à la Ville de Carhaix de se prononcer sur ces documents avant leur entrée en vigueur.

Les deux projets de règlements sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVENT le règlement intérieur modifié du crématorium**
- **APPROUVENT le règlement intérieur du site cinéraire.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 18 février 2026

Le Maire,
Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER
29270